

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de
PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton auront une séance extraordinaire le 26 janvier 2022 à 19h30.

La séance aura lieu par vidéoconférence. Un enregistrement audio vous sera diffusé le lendemain.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 21^e jour du mois de janvier 2022.



Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 12 heures, le 21^e jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de janvier 2022.



Greffière-trésorière